



Plan 1/1000

**Représentation schématique du degré d'utilisation du sol par lot ou lot**

surface d'emprise au sol (m <sup>2</sup> )	LOT / ILOT			surface du lot / lot (ares)		
	min	max	min	max	min	max
surface de scellement au sol (m <sup>2</sup> )	max	min	max	max	type et nombre de logements	
type de toiture	max	min	max	nombre de niveaux		
type, disposition et nombre des constructions				hauteur de constructions (m)		

**Délimitation du PAP et des zones du PAG**

— Délimitation du PAP  
 - - - Délimitation des différentes zones du PAG

**Courbes de niveaux**

— Terrain existant  
 - - - Terrain modifié

**Nombre de niveaux**

I, II, III... Nombre de niveaux pleins  
 +1, 2...R Nombre d'étages en retrait  
 +1, 2...C Nombre de niveaux sous combles  
 +1, 2...S Nombre de niveaux en sous-sol

**Hauteur des constructions**

hc - x Hauteur à la corniche de x m  
 ha - x Hauteur à l'acrotère de x m  
 hf - x Hauteur au faite de x m

**Types, dispositions et nombre des constructions**

oc Constructions en ordre contigu  
 onc Constructions en ordre non contigu  
 x - m x maisons isolées  
 x - m<sub>2</sub> x maisons jumelées  
 x - mb x maisons en bande

**Types et nombre de logements**

x - u x logement de type unifamilial  
 x - b x logement de type bifamilial  
 x - c x logement de type collectif

**Formes de toiture**

tp Toiture plate  
 tr Toiture à x versants, degré d'inclinaison

**Gabarit des immeubles (plans / coupes)**

— Alignement obligatoire pour constructions destinées au séjour prolongé  
 - - - Limites de surfaces constructibles pour constructions destinées au séjour prolongé  
 - - - Alignement obligatoire pour dépendances  
 - - - Limites de surfaces constructibles pour dépendances  
 - - - Limites de surfaces constructibles pour constructions souterraines  
 - - - Limites de surfaces constructibles pour avant-corps

**Délimitation des lots / ilots**

Lot projeté  
 Terrains cédés au domaine public communal

**Degré de mixité des fonctions**

min x% Pourcentage minimal en surface construite brute dédié au logement par construction  
 x% x% Pourcentage minimal et maximal surface construite brute dédié au logement par construction  
 x% Pourcentage obligatoire en surface construite brute de logement par construction

**Espaces extérieurs privés et publics**

— Espace vert privé  
 — Espace vert public  
 — Aire de jeux ouverte au public  
 — Espace extérieur pouvant être scellé  
 — Voie de circulation motorisée  
 — Espace pouvant être dédié au stationnement  
 — Chemin piéton / piste cyclable / zone piétonne  
 — Voie de circulation de type zone résidentielle ou zone de rencontre

**Plantations et murets**

— Arbre à moyenne ou haute tige projeté / Arbre à moyenne ou haute tige à conserver  
 — Haie projetée / haie à conserver  
 — Muret projeté / Muret à conserver

**Servitudes**

— Servitude de type urbanistique  
 — Servitude écologique  
 — Servitude de passage  
 — Elément bâti ou naturel à sauvegarder

**Infrastructures techniques**

— Rétention à ciel ouvert pour eaux pluviales  
 — Canalisation pour eaux pluviales  
 — Canalisation pour eaux usées  
 — Fossé ouvert pour eaux pluviales

**Indications spécifiques**

— Canalisation pour eaux mixtes existantes  
 — Zone pouvant accueillir 1 à 2 entrées  
 — Terrains appartenant au domaine public restant dans le domaine public communal  
 — Servitude d'accessibilité pour les lots 4, 5, 6 et 7  
 — Espace vert carrossable - à titre indicatif  
 — Pavage béton - à titre indicatif

**293,314** — Projet Ponts et Chaussées  
**293,19** — Voie projetée PAP  
**323000** — Cote hauteur niveau ou acrotère  
 x - mp x maisons plurifamiliales  
 — Limite de propriété existante issue du mesurage cadastral  
 0,00 Cotes et dimensionnement  
 0,00 Cotes et dimensionnement à titre indicatif

NB : L'emplacement des canalisations et le niveau de référence sont à préciser lors du dossier d'exécution

Légende type

LOT 1		303,43 ares	
-	28 823	-	91 299
25 789	-	-	-
tp	ha = 306,00	-	III+1S
	ha = 309,50	-	IV+1S
	ha = 323,00	-	VIII+1S
	ha = 330,00	-	XI+1S

LOT 2		44,79 ares	
-	3581	-	10 000
3134	-	-	-
tp	ha = 318,00	-	V+2S

LOT 3		35,87 ares	
-	3465	-	6115
3170	2-mp	46-C	73-C
tp	ha = 309,00	-	II+1R+3S
	ha = 316,00	-	IV+1R+3S

LOT 4		1,29 ares	
-	116	-	190
117	1-mb	-	1-u
tp	ha = 309,00	-	II+1R

LOT 5		1,26 ares	
-	116	-	190
117	1-mb	-	1-u
tp	ha = 309,00	-	II+1R

LOT 6		1,23 ares	
-	116	-	190
117	1-mb	-	1-u
tp	ha = 309,00	-	II+1R

LOT 7		1,92 ares	
-	160	-	210
159	1-mb	-	1-u
tp	ha = 309,00	-	II+1R

LOT 8		49,55 ares	
-	2861	-	4850
4066	2-mp	31-C	58-C
tp	ha = 305,50	-	II+1R+2S
	ha = 312,50	-	IV+1R+2S

25/09/23	A	JAD	MMT	Modifications suite aux remarques MO 13.09.2023	
DATE	INDICE	MODIFIÉ PAR	VÉRIFIÉ PAR	MODIFICATION	
DESSINÉ :	JIL AREND	VÉRIFIÉ :	Michel MODERT	CONTRÔLE :	Myriam HENGESCH
CLIENT :	Wickrange Messdall SA 3, Rue Jean Piret L-2350 Luxembourg				
CHANTIER :	Commune de Reckange / Mess "Op dem Pad" à Wickrange				
OBJET :	Modification du Plan d'Aménagement Particulier n°2 Partie graphique : plan - Version coordonnée				
LUXPLAN S.A. Ingénieurs conseils		4, rue Albert Simon L-1515 Cornemont G.D. de Luxembourg Tél: (+352) 26 39 00 4 Fax: (+352) 30 56 99 E-mail: info@luxplan.lu http://www.luxplan.lu		ECHELLE : 1/1000 FICHER : LP-20231944-LP-01 DATE : 25/07/23 PHASE : Modif. PAP PLAN N° : 20231944 -LP- U001 IND. A	